



SNUipp-FSU Paris

11 rue de Tourtille 75020

Tél : 01 44 62 70 01

Fax : 01 44 62 70 02

Mél : snu75@snuipp.fr

Site : <http://75.snuipp.fr>

L'Ecole
Journal du
SNUipp Paris - FSU



Dispositif de timbrage Paris 75 020

L'ÉCOLE
Journal du
SNUipp Paris-FSU
11 rue de Tourtille
75020-Paris



PRESSE
URGENTE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 23/09/2013

Une Rentrée percutée par le PÉRISCOLAIRE

La réforme des rythmes scolaires mise en œuvre en cette rentrée est synonyme de l'éclatement de l'Ecole, de sa territorialisation. Elle dégrade les conditions de travail et d'emploi des enseignants ainsi que celle des agents municipaux, sans permettre un meilleur apprentissage des élèves. Elle accentue les inégalités déjà existantes. Nous continuons à revendiquer l'abrogation du décret, la réécriture de celui-ci et des Etats généraux pour l'Ecole.

La nouvelle réforme des retraites est dans la suite des réformes précédentes. Celle-ci ne prend pas en compte la question d'un financement durable du système de retraites par répartition qui demeure possible si d'autres choix politiques étaient faits. En fin de compte, il appartiendra une fois de plus aux salariés et aux retraités de contribuer davantage au nouveau financement alors que les entreprises, elle n'y participeront pas.

Le SNUipp-FSU Paris continue de refuser tout allongement de la durée de cotisation qui revient à faire reculer l'âge de départ à la retraite et implique une nouvelle baisse du niveau des pensions.

La réunion d'information syndicale que le SNUipp-FSU Paris organise le mardi 1er octobre sur les conséquences de la réforme des rythmes scolaires permettra de se rendre avec vos propositions à l'AG intersyndicale du 8 octobre.

Récemment, nous avons reçu l'injonction de « plancher » sur les programmes de 2008. Outre, le fait que cette pseudo consultation se fasse dans la précipitation, les décrets de la loi d'orientation continuent de s'inscrire dans les fondamentaux des politiques éducatives précédentes : socle, école du socle et territorialisation de l'école. Tout ceci, renforcé par des choix budgétaires qui relèvent plus de la communication médiatique que d'une réalité vécue dans les écoles.

Nous sommes loin de l'Ecole que nous appelons de nos vœux. Les différentes réunions proposées seront l'occasion de décider ensemble des moyens d'actions à mettre en place pour revendiquer l'Ecole que nous voulons dans une société plus solidaire.

Sylviane Charles – Secrétaire Départementale Adjointe

Réunion d'information syndicale

en présence du SUPAP-FSU,
syndicat des agents de la ville de Paris

mardi 1er octobre 16h

Bourse du travail

annexe Varlin

85 rue Charlot (M°République)

Sommaire

- Rythmes scolaires p. 2 à 4
- Liste des AG d'arrondissement p. 5
- Obligations de service p. 6

L'Ecole n°305, du 20 septembre 2013, Journal du SNUipp Paris-FSU, CPPAP n°0515 S 07539, ISSN n° 12410233, Directeur de publication : N. Wallet, Prix : 1€, Maquette : A. Malaisé, Imprimé par nos soins. Dispensé de timbrage. Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant par écrit au SNUipp Paris.

Le SNUipp-FSU interpelle le Recteur et le Maire de Paris

Dix jours après la rentrée scolaire, le SNUipp-FSU a interpellé le Recteur et le Maire de Paris sur un premier bilan de la rentrée scolaire

Il serait plus juste d'ailleurs de parler de la rentrée péri-scolaire.

En effet, les collègues qu'ils soient chargés de classe ou directeurs/trices d'école ont été contraints de centrer leur travail sur l'organisation du péri-scolaire et plus particulièrement des ARE. D'un point de vue général, notre hiérarchie a également centré son attention sur cette question péri-scolaire. Les écoles n'ont jamais eu si peu d'informations de la part de leur hiérarchie sur ce qui constitue le cœur de notre métier, les apprentissages des élèves.

Cette réforme et son application parisienne dégradent les conditions de travail et d'emploi des enseignants et ne favorise en rien la réussite scolaire de tous les élèves. C'est pourquoi le SNUipp-FSU Paris continue de revendiquer son abrogation et une vraie transformation de l'école alliant les intérêts des élèves et des enseignants.

Il ne s'agit pas pour le SNUipp-FSU de porter un jugement sur le contenu des ARE, mais de faire un premier bilan des conséquences qu'elles engendrent sur les conditions d'enseignement et les conditions d'apprentissages des élèves. Dès le 12 septembre, le SNUipp-FSU a adressé un courrier au DASEN et au Maire de Paris mettant en exergue quelques points. Il sera reçu par le Recteur le 24 et par la Mairie le 25.

Des conditions de travail des enseignants qui se sont dégradées

Comme le SNUipp-FSU l'avait dit en fin d'année scolaire dernière, l'utilisation des locaux, notamment des locaux classe sur les temps d'ARE est très problématique. Outre la confusion engendrée entre un lieu d'apprentissage et un

lieu d'activités péri-scolaires, cela prive les personnels d'un espace de travail nécessaire à la préparation de leur classe (organisation matérielle des séances, corrections, affichages...). S'y ajoutent les problèmes de rangement et d'utilisation du matériel.

Des conditions d'hygiène et de sécurité alarmantes

Des problèmes particuliers se posent à l'école maternelle de par la participation des ASEM aux ARE. Le SNUipp-FSU dénonce les conséquences de cette décision sur les conditions d'accueil et d'apprentissage des élèves. Leurs nouvelles heures de travail et missions ont des conséquences sur l'hygiène voire la sécurité dans les écoles : les classes ne peuvent être nettoyées pour le mercredi matin, le nettoyage des espaces collectifs comme la cour de récréation est problématique... Enfin, cette nouvelle organisation impose une gestion municipale à flux tendu et le remplacement d'un certain nombre d'ASEM n'est pas effectué. Le SNUipp-FSU s'est adressé au Maire de Paris pour que cette situation s'améliore.

Par ailleurs, au regard de la responsabi-

lité juridique des directeurs et directrices d'école, le SNUipp-FSU a demandé au Maire, qu'ils aient une liste des personnes habilitées à circuler au sein de l'école (animateurs municipaux, des associations...), ce qui n'est pas le cas dans un grand nombre d'écoles.

Pour les élèves, des conditions d'apprentissage encore plus difficiles

De manière générale, puisqu'il s'agissait de réformer les rythmes scolaires, les personnels dénoncent une confusion chez les élèves due à l'irrégularité des journées. Des problèmes aigus sont notamment à noter pour les plus petits.

Des conditions d'emploi préoccupantes

Le SNUipp-FSU a dénoncé une des conséquences de la réforme sur les conditions d'emploi des enseignants. Un grand nombre de collègues n'ont pas pu obtenir les jours de temps partiel qu'ils avaient demandés, ce qui a notamment engendré des frais de garde importants pour le mercredi matin. Ce n'est pas acceptable.

.....



Les rythmes scolaires expliqués en maternelle. Vous avez dit régularité ?

.....

Deux semaines après la rentrée, des problèmes aigus perdurent, ce qui est inacceptable.

Accompagnement très problématique des élèves en situation de handicap

Malgré une notification d'accompagnement de la MDPH, de nombreux élèves ne bénéficient pas du soutien d'un AVS. Certaines CLIS ne sont toujours pas pourvues d'une AVSco. Cette défaillance de l'administration a de fortes conséquences sur les conditions d'accueil et d'apprentissage des élèves concernés, ainsi que sur celles des autres élèves de la classe et y compris sur les conditions d'enseignement des

professeurs. Le SNUipp-FSU exige de l'académie qu'elle règle au plus vite ces diverses situations.

Par ailleurs, l'académie a réformé les modalités de recrutement et de gestion des AVS. Là aussi, aucune information ni explication n'ont été données aux écoles.

Réforme illisible de la formation initiale et mesures transitoires pour cette année

La situation est loin d'être claire y compris pour les formateurs. Tout comme la formation continue des enseignants titulaires, la formation initiale des professeurs stagiaires est réduite à portion congrue. Les étudiants de Master 2 ont été envoyés dans les classes en stage filé quasiment sans accompagnement.

Le SNUipp-FSU a demandé la convocation d'un conseil de formation pour faire le point sur la situation et porter nos revendications.

Pour le SNUipp-FSU, il n'est pas admissible que ces jeunes collègues aient été envoyés dans les écoles sans qu'elles aient eu d'informations claires et précises sur leur situation.

Le SNUipp-FSU a demandé une audience au Recteur et au Maire de Paris pour les points qui relèvent de leurs compétences. Une intersyndicale s'est réunie pour discuter des suites de la mobilisation (cf appel p2) ; seul le SE-UNSA a refusé de participer à cette réunion et de s'associer aux AGs.

Rythmes scolaires

Saisine du CHS-CT

L'année scolaire passée, le CHSCT avait été saisi sur la question des conséquences de la réforme des rythmes scolaires et de son application parisienne sur les conditions de travail et d'emploi des enseignants. L'académie avait alors refusé l'inscription de cette question à l'ordre du jour d'un CHSCT. Le SNUipp-FSU avait dénoncé cette décision.

Quinze jours après la rentrée scolaire, les conséquences néfastes de cette réforme et de son application parisienne se multiplient. Le SNUipp-FSU réitère sa demande de saisine rapide du CHSCT sur cette question.

D'un point de vue global, en cette rentrée, **le SNUipp-FSU constate un véritable empêchement de travailler.** L'attention et le travail des personnels quelques soient leurs missions est centré sur l'organisation des activités périscolaires, il en va de même d'ailleurs de la hiérarchie. Outre l'augmentation de la charge de travail, l'organisation des activités périscolaires empêche les enseignants de se concentrer sur leur métier.

L'utilisation des locaux pour l'organisation des activités périscolaires pose un certain nombre de problème. Cela prive les personnels d'un espace de tra-

vail indispensable à la préparation de leur classe voire pour certains personnels, cela les prive de tout espace de travail : certains enseignants des Rased n'ont plus de classe pour pouvoir accueillir les élèves ou travailler.

D'autre part, la nouvelle organisation des services de certains agents de la Ville (ASEM et ATE) posent des problèmes d'hygiène voire de sécurité dans les locaux. Les locaux ne peuvent être nettoyés de manière régulière et correcte.

Par ailleurs, les directeurs et directrices en charge des écoles ne disposent pas de listes des personnels intervenant dans le cadre périscolaire, alors même que le nombre de ces derniers sont en augmentation. Il est donc impossible de contrôler la circulation au sein des écoles.

Enfin, le SNUipp-FSU tient à insister sur **les conséquences de ce changement sur les conditions d'emploi des personnels.** Un certain nombre de personnels se sont vus imposés des jours de temps partiels qu'ils n'avaient pas choisis. Les parents d'enfants non scolarisés dans les écoles parisiennes se voient dans l'obligation de les faire garder, ce qui engendre des frais supplémentaires.

Réunion d'information syndicale

Sur les conditions de la rentrée et les rythmes scolaires

en présence du SUPAP-FSU,
syndicat des agents de la ville
de Paris

**mardi 1er octobre
à 16h00**

*Bourse du travail
annexe Varlin*

*85 rue Charlot
(M° République)*

Rythmes scolaires

Le SNUipp-FSU Paris enquête

Le SNUipp a lancé depuis la semaine dernière une enquête sur les conséquences de la réforme des rythmes et sa mise en œuvre précipitée à Paris. De nombreuses réponses sont déjà parvenues et mettent à jour d'ores et déjà les problèmes récurrents que rencontrent les collègues.

Cette mise en œuvre a une répercussion catastrophique sur la maternelle : l'alternance de jours irréguliers et l'utilisation des classes pour l'apprentissage et le récréatif empêchent une structuration du temps et de l'espace chez les élèves. L'insécurité générée par le manque de repères est augmentée par la multiplication des adultes référents et crée chez les élèves une grande fatigabilité.

Cette arythmie scolaire a des répercussions sur les élèves d'élémentaire qui sont plus fatigués, désorientés et inquiets dès qu'on évoque la sortie des classes.

Cette réforme est mal organisée et les écoles se trouvent confrontées à des problèmes d'hygiène (horaires des ATE et ATSEM, manque de remplacement, toilettes uniques pour un nombre d'adultes doublé) et de sécurité (circulation des adultes et des enfants incessante difficile à contrôler).

Le sentiment général des collègues est que l'Académie comme la Mairie privilégie l'ARE au détriment de leur mission d'enseignement. L'école devient un lieu d'activités et non plus d'apprentissages.

Les dysfonctionnements manifestes du Rectorat avec le manque d'AVS, de la Mairie avec la gestion de son personnel, le temps passé à gérer les sorties à 15h, les classes occupées par l'ARE, la difficulté à rencontrer les parents etc...tout concourt à renforcer ce sentiment.

Pour que le SNUipp-FSU Paris puisse continuer à intervenir auprès de l'Académie comme de la Ville. Pour donner le maximum de poids à ces interventions face à un discours officiel occultant les difficultés rencontrées sur le terrain.

Continuez à renvoyer l'enquête !



Cette enquête est à envoyer rapidement au syndicat par mail (snu75nuipp.fr) ou par fax (01.44.62.70.02).

Enquête « Rythmes Scolaires »

- Septembre 2013

Quelles sont les conséquences de la réforme des rythmes scolaires et son application parisienne sur les conditions d'apprentissage de vos élèves et vos conditions d'enseignement (locaux, organisation de la classe, fatigue et repérage des élèves...)?

Nom de l'école ou de l'enseignant (facultatif) :

Retraites

Le sujet n'est pas clos

Dans un calendrier contraint par l'agenda imposé par le gouvernement, la journée de grèves et manifestations sur les retraites du 10 septembre est une première étape de mobilisation. Le gouvernement aurait tort de ne pas en tenir compte.

En effet, le mécontentement de la majorité de la population et son inquiétude face à la réforme des retraites proposées sont bien réels et confirmées par différents sondages. D'ailleurs la procédure accélérée mise en place par le gouvernement prouve sa volonté de clore rapidement ce sujet...

C'est une faute de procéder ainsi. La question d'un financement durable du système de retraites par répartition suppose de prendre en compte tous les paramètres, de faire le bilan des réformes antérieures, d'éclairer par le débat les conséquences des mesures envisagées. L'ampleur actuelle du chômage et la fai-

blesse des salaires pénalisent lourdement le financement des retraites.

La FSU continue de refuser tout allongement de la durée de cotisation qui revient à faire reculer l'âge de départ à la retraite et implique une nouvelle baisse du niveau des pensions.

Elle n'accepte pas non plus que les salariés et les retraités contribuent plus alors que les entreprises au final ne participeront pas à l'effort de financement.

Cette réforme n'est ni juste ni équitable. Dans le prolongement des réformes précédentes, elle adresse aux plus jeunes un message inquiétant refusant de prendre en compte le recul de l'accès à un emploi stable, l'augmentation de la durée des études dont la FSU revendique la prise en compte pour la retraite.

Dans la Fonction publique beaucoup de sujets restent à traiter : l'aménagement des fins de carrière, la situation des

femmes, celle des fonctionnaires poly-pensionnés, les années d'études travaillées à l'étranger non prises en compte...

La FSU va continuer, dans l'unité la plus large, à mener l'action et à porter tous ces sujets auprès des parlementaires pour peser sur l'écriture de ce projet de loi.

Elle poursuit les débats engagés sur l'ensemble du territoire avec les salariés, les retraités et les jeunes mais aussi avec l'ensemble des citoyens pour proposer des alternatives intégrant la réalité du travail et la nécessité de trouver des ressources nouvelles, tout particulièrement en améliorant le pouvoir d'achat des salariés et en créant des emplois.

La FSU propose aux organisations syndicales de se retrouver pour envisager les suites à donner afin d'imposer d'autres choix sur les retraites.

Communiqué FSU du 10/09/2013

Rythmes scolaires, retraites

Assemblées générales unitaires

La rentrée scolaire à Paris est marquée par la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Malgré la mobilisation historique de l'ensemble de la communauté éducative, la ville de Paris a voulu passer en force avec le soutien de l'Académie pour une mise en œuvre précipitée dès la rentrée 2013 de cette réforme que nous rejetons.

Les conséquences de cette réforme et de cette précipitation se font déjà sentir et ont des impacts sur les conditions d'en-

seignement et les conditions d'apprentissage des élèves ainsi que sur les statuts des personnels enseignants et municipaux

Par ailleurs, le gouvernement a présenté un projet de loi sur la réforme des retraites qui va toucher directement les enseignants comme l'ensemble des salariés. Les conséquences principales seraient l'augmentation de la durée de cotisation requise ainsi que l'augmentation des cotisations.

Les syndicats SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SUD Education, CNT, CGT appellent les collègues à participer aux assemblées générales d'arrondissement

- pour faire le point sur la mise en œuvre concrète de la réforme des rythmes et ses conséquences pour les élèves et les personnels, pour dégager les voies et moyens pour en obtenir sa suspension
- pour débattre du projet gouvernemental concernant la nouvelle « contre-réforme » des retraites.

centre : 30/09 17h mat 40 rue des Archives
5-6 : 3/10 12h élém Littré
7-8 : 01/10 12h élém 10 rue Baudry
9 : 26/09 12h mat 9 bis rue Blanche
10 : 24/09 12h élém 19 pas. des Récollets
11 : 01/10 12h élém 29 rue Servan
12 : 30/09 12h élém 4 rue Bignon

13 : 20/09 12h 103 rue de Choisy
14 : 1/10 12h élém. 46 rue Boulard
15 : 01/10 16h élém 5 ave de la Pte Brancion
16 : voir mise à jour sur le site
17 : 30/09 12h élém 10 rue Boursault
18 : 4/10 12h mat. Amiraux
19 : 2/10 11h45 élém. 119 Bolivar B
20 : 24/09 15h30 mat. 94 rue des Couronnes

AG Paris

le 8/10 à 16h00
Bourse du Travail
annexe Turbigo
67 rue de Turbigo
M° Arts et Métiers

Le point sur...

Les 108h annualisées : APC, grilles à remplir...

Grilles, tableaux... Stop !

Dans un certain nombre de circonscriptions, des grilles à remplir sur l'organisation des 108h ont été envoyées aux écoles pour une remontée aux ICC. D'autres ont envoyé une lettre-type d'autorisation parentale pour les APC indiquant les objectifs, la progression... Le SNUipp-FSU a interpellé le Dasen sur l'ensemble de ces documents qui posent des problèmes tant sur le fond que sur le travail demandé aux enseignants.

Pour les APC, le texte ministériel indique qu'une autorisation des parents est nécessaire sans que le contenu ne soit imposé. Une simple autorisation écrite suffit donc, la lettre type envoyée dans certaines circonscriptions ne peut être qu'une proposition.

Concernant la grille de vérification des 108h, il ne peut être imposé de la remplir. Si l'organisation des APC doit être validée par l'ICC, aucun texte réglementaire n'impose de remplir un tableau enseignant par enseignant sur l'ensemble de l'année. Pour les animations pédagogiques, les conseils des maîtres... il n'y a pas de tableau à remonter aux ICC.

Organisation des APC, c'est vous qui décidez !

Le SNUipp-FSU a interpellé le Dasen lors du CTA de rentrée, il ne peut y avoir de modalités (horaires notamment) imposées, l'indication de trente minutes le mardi et vendredi pendant la pause méridienne n'est qu'une préconisation. Le SNUipp-FSU est également intervenu au niveau ministériel sur cette question.

Les équipes qui subiraient des pressions sont invitées à contacter le SNUipp-FSU pour obtenir aide et soutien.

8h20-8h30 et 13h20-13h30 Stop au bénévolat

Ces heures de service trouvent leurs racines dans les statuts des instituteurs. Or, elles ne font pas partie des heures réglementaires de service (24h d'enseignement devant tous les élèves et 108h annualisées d'APC, concertation et animations pédagogiques). En même temps, nos obligations de service entrent en contradiction avec le règlement type départemental qui indique que les écoles doivent accueillir les élèves dès 8h20 et dès 13h20.

Cet été, avec les syndicats Sud et Snudi-FO, le SNUipp-FSU a attaqué au tribunal administratif le règlement-type notamment sur cette question. Dans la première phase de référé, le juge n'a pas statué sur cette question. Lors du CTA de rentrée, le

syndicat a interpellé une nouvelle fois l'académie sur cette question. Le directeur d'académie a alors indiqué attendre une réponse du Ministère.

Pour le SNUipp-FSU, ce n'est pas aux collègues de gérer ces contradictions réglementaires. Ne pas ouvrir l'école avant 8h30 et 13h30 pourrait engager la responsabilité des enseignants et notamment du directeur/trice en cas d'accident pendant la période 8h20-8h30 et 13h20-13h30.

Il a donc interpellé le Recteur en fin de semaine dernière et l'interrogera sur cette question en audience mardi 24. Il demandera que ces heures soient décomptées des 108h annualisées en commençant par les heures d'APC. A la suite de cette audience, le SNUipp-FSU donnera une consigne claire aux collègues.

Les horaires de sorties en maternelle

La tolérance demeure

Malgré ce que disent certains IEN, l'ouverture des portes peut avoir lieu 10 minutes avant la sortie. Suite à l'interpellation du SNUipp-FSU, le Dasen a indiqué que cette tolérance demeurerait si les contraintes de l'école l'impose (Exemple : familles qui doivent aller chercher un autre élève en élémentaire).

Les nouveaux programmes

Consulter les enseignants, ce n'est pas les pressurer

Dans une circulaire en date du 18 septembre, le DASEN fait état d'une «concertation» sur les programmes et indique la procédure à suivre dans les écoles : se réunir trois heures entre le 16 (!) septembre et le 10 octobre pour une synthèse d'école remontée le 10 !!! Si le principe de consultation des enseignants sur les enjeux pour l'école est une demande forte du SNUipp-FSU, la façon dont celle-ci est organisée s'apparente une nouvelle fois à une mascarade.

Comment peut-on imaginer trois heures de réunion dans un délai aussi court pour faire le point sur les programmes de 2008 ?

En cette rentrée où la mise en place de la réforme des rythmes bouscule l'organisa-

tion des écoles, où l'académie faillit à ses devoirs (nombreux AVS non nommés, formation initiale et formation continue réduites à portion congrue...), où le sens du métier d'enseignant est fortement perturbé, de telles injonctions qui s'ajoutent à celles des tableaux à remplir ou au projet d'école à rendre en urgence, sont inacceptables.

C'est ce que le SNUipp-FSU Paris entend faire savoir au DASEN. Il s'adresse à celui-ci afin de demander que les six heures obligatoires de prévues sur les nouveaux programmes, soient prises sur les deux mercredis après midi de classe programmés les 13 novembre et 11 juin. Au niveau national, le SNUipp-FSU fait la même demande auprès du ministre. Il serait aberrant qu'après avoir imposé un temps de classe banalisé sur la réforme des rythmes, l'académie refuse le même dispositif pour un dossier qui concerne le cœur de notre métier.

Carrière

Formation continue, animations pédagogiques, M@gistere...

La formation continue reste un levier indispensable pour la transformation de l'école. Or, en cette rentrée, la seule réponse du ministère est la mise en place de la formation à distance avec la plateforme M@gistere. Le SNUipp-FSU réaffirme que, l'utilisation des outils numériques ne peut être efficace, que dans une alternance avec des temps conséquents de formation en présentiel. Pour le moment, l'académie ne peut donner aucune information sur l'organisation de cette « formation virtuelle ».

La confiance nécessaire dans les enseignant-es exclut les contrôles tatillons. La formation à distance ne peut se substituer à la formation continue qui doit se développer tant dans son volume que dans son contenu et sur le temps de travail.

Quatre-quarts temps et APC

Le SNUipp-FSU a demandé au Dasen que les enseignants sur quatre-quarts temps bénéficient d'une baisse du nombre d'heures d'APC dues comme c'était le cas pour les aides personnalisées.

Permutations

Les opérations de changement de département vont débuter début novembre. La circulaire n'est pas encore sortie. A priori, le barème ne changera pas. Il est consultable en ligne sur le site du SNUipp-FSU Paris avec les statistiques des années passées classées par département.

prochaines CAPD

Jeudi 17 octobre : stages formation continue et modules ASH nationaux

Jeudi 21 novembre : promotions, contestations de notes

Jeudi 28 novembre : liste d'aptitude à la direction ; règles et barèmes

Promotions

comment ça marche

Une promotion c'est le passage à l'échelon supérieur. Les promotions ne se font pas au même rythme pour tout le monde (selon son statut PE ou instit, selon les échelons...). Toutes les promotions sont étudiées en CAPD, une fois par an. Pour l'année scolaire 2013-2014, la CAPD se tiendra le 21 novembre 2013. Attention, cette CAPD ne traite pas des passages à la Hors classe.

Pour être promouvable, il faut avoir une ancienneté suffisante dans l'échelon actuel pour pouvoir prétendre passer à l'échelon supérieur.

Les promouvables pour un échelon donné et pour un rythme donné (grand choix, choix et ancienneté) sont classés selon le barème en vigueur à Paris : $A + (N + C)$

A : ancienneté générale des services arrêtée au jour du mois de la date d'effet de l'échelon prévisionnel

N : dernière note d'inspection

C : correctif de barème appliqué quand la note est antérieure aux trois dernières années scolaires (voir les modalités d'application en ligne).

Seule une partie des promouvables sera promue pour chaque rythme à chaque échelon (les 30% les mieux classés pour l'avancement au grand choix et les 5/7ème les mieux classés pour l'avancement au choix). Les promouvables à l'ancienneté sont automatiquement promus.

Les promouvables non promus devront attendre d'être de nouveau promouvables pour un autre rythme, forcément moins rapide.

Une fiche de contrôle syndical est en ligne. Le SNUipp-FSU invite les collègues concernés à la remplir pour que les représentants du personnel puisse vérifier les opérations les concernant.

Réunions d'Information Syndicale

Enseigner Hors de France

Les personnels souhaitant se renseigner sur l'enseignement à l'étranger sont invités à une réunion d'information syndicale ouverte à tous le vendredi 27 septembre à 16h à la Bourse du travail. La participation à ces trois heures de réunion permet de déduire 3h des animations pédagogiques ou réunions.

Préparation à l'entretien de direction

Comme tous les ans, les personnels souhaitant passer l'entretien de direction sont invités à une réunion d'information syndicale ouverte à tous le mardi 8 octobre à 16h au local du SNUipp, 1 rue de Tourtille (M° Couronnes). La participation à ces trois heures de réunion permet de déduire 3h des animations pédagogiques ou réunions.

Se syndiquer

pour renforcer l'action du SNUipp-FSU

Bulletin de syndicalisation 2013/2014

Le syndicat ne reçoit aucune subvention
et ne vit que par les cotisations de ses adhérents



Le SNUipp-FSU Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse personnelle :

.....

Tél. personnel : Portable :

E-mail :

Adresse professionnelle :

..... Echelon :

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableau ci-contre)

Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : Signature :

Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débiteront le 1er du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB

TACITE RECONDUCTION Novembre Janvier Mars Mai
 Décembre Février Avril Juin Juillet
 Août

Autorisation de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec le créancier. Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront d'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire les obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès prévu par la loi N°78-17 "loi informatique et libertés".

ORGANISME CREANCIER

Crédit Mutuel Enseignant de Paris 69 bd Saint Germain 75005 Paris

N° NATIONAL EMETTEUR 424 241

TITULAIRE DU COMPTE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

COMPTE A DEBITER

CODE ETABLISSEMENT

□ □ □ □ □ □

N° COMPTE

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □

CODE GUICHET

□ □ □ □ □ □

CLE

□ □

ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Nom de l'établissement :

Adresse :

Code postal : Commune :

DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE

A le

Signature :

66% de la cotisation
est déductible de vos impôts
Montant et coût après déduction fiscale
pour les instituteurs, PE et hors classe

Ech	Instit.	soit après déduction d'impôts	PE	soit après déduction d'impôts	Ech	Hors classe	soit après déduction d'impôts
4	121 €	40 €	139 €	46 €	5	225 €	74 €
5	124 €	41 €	147 €	48 €	6	240 €	79 €
6	126 €	42 €	151 €	50 €	7	254 €	84 €
7	129 €	43 €	160 €	53 €			
8	136 €	45 €	172 €	57 €			
9	143 €	47 €	184 €	61 €			
10	152 €	50 €	198 €	65 €			
11	167 €	55 €	213 €	70 €			

Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, formation, Clin, remplaçants avec lssr...	Ajouter 5 €
Direction d'école ou d'Egpa	Ajouter 13 €

Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

Autres situations

PES (prof d'école stagiaire)	Cotisation 90 €
Pension inférieure à 1500 €	Cotisation 90 €
Pension entre 1500 et 2000 €	Cotisation 105 €
Pension supérieure à 2000 €	Cotisation 120 €
Disponibilité	Cotisation 80 €
Emploi de vie scolaire (EVS)	Cotisation 40 €
Assistants d'éducation (AE)	Cotisation 60 €